



Le P'tit Varaizien

Numéro 32

MAIRIE

23 grande rue 17400 VARAIZE

Horaires d'ouverture

Lundi à Vendredi 9H - 12H30

Samedi 9H - 10H30

Tél : 05.46.26.30.09

Fax : 05.46.26.34.25

Astreinte Mairie : 06.81.41.99.09

Mail : mairie-varaize@orange.fr

Site internet : varaize.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Place des halles

05 46 26 30 00

Ouverte du lundi au samedi
de 9h 15 à 11 h45

MEDECIN

Dr Wittesaele

05 46 26 37 32

CABINET D'INFIRMIERES

05 46 26 37 21

KINESITHERAPEUTES

05 46 26 86 93

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes qui ont 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie, avec leur carte d'identité et livret de famille, le mois de leur anniversaire.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Tous les nouveaux habitants, munis de leur pièce d'identité, doivent se faire inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

MOT DU MAIRE

Cet automne qui débute verra la poursuite des travaux de restauration de la place des halles.

La structure du nouveau bâtiment est terminée, la pose de la charpente et de la toiture vont commencer, l'aménagement intérieur va pouvoir commencer.

Du côté du logement existant la pose des nouvelles huisseries vient compléter la mise hors d'eau/hors d'air débutée avec la réfection de la toiture en ardoise. Les plaquistes réalisent l'isolation et la distribution des pièces.

D'autres travaux sont en cours ou vont commencer, il s'agit de :

- l'enfouissement des réseaux électriques et téléphonique dans une partie de la rue St Jean (de la rue du grand pont à la rue de l'église).
- la création de l'assainissement dédiée aux locaux restaurés de la place des halles par la pose d'une micro station de traitement des effluents et son épandage.
- L'aménagement des voies de circulation et des places de stationnement dans le parking de la salle des fêtes.

Nul doute que l'ensemble de ces travaux va compliquer la vie des riverains et la circulation dans la rue St Jean, mais il faut en passer par là pour améliorer l'existant.

Je compte sur votre compréhension et votre tolérance envers les entreprises et leurs ouvriers pour que ce moment délicat se passe au mieux.

L'événement de ce trimestre est sans nul doute l'arrivée de Natalia et Carolina à Varaize, deux kinésithérapeutes qui ont choisi et décidé de s'installer à Varaize.

Dans l'attente que la commune « digère » les complications administratives du PLU pour leur construire un cabinet, elles vont officier 11 rue de Beauvais (05 46 26 86 93).

Bienvenue et bonne réussite à elles deux.

Alain

ASTREINTES DES SAMEDIS

Octobre	Novembre	Décembre
1/10 Alain BERTIN	5/11 Alain BERTIN	03/12 Bruno GORUCHON
8/10 Marie-Madeleine BERTRAND	12/11 Marie-Madeleine BERTRAND	10/12 Alain BERTIN
15/10 Emmanuel GUERIN	19/11 Emmanuel GUERIN	17/12 Marie-Madeleine BERTRAND
22/10 Lise VIGÉ	26/11 Lise VIGÉ	24/12 Emmanuel GUERIN
29/10 Bruno GORUCHON		31/12 Lise VIGÉ

VIE COMMUNALE

Travaux réalisés au cours de l'été.

Pont de Galanchat



Mise aux normes de la cantine

Réalisation d'une clôture entre le mur de l'école et la cantine

Ouverture d'une porte et pose d'un portail pour l'accès à l'école depuis le parking



(Cette première liste de travaux autour de l'école est à la charge de la CDC qui a la compétence scolaire, le temps de travail des employés communaux qui ont participé à la réalisation d'une partie de ces travaux est indemnisé par la CDC dans le cadre de la mutualisation des services.)

Reprise du mur de clôture de l'école et de la chaufferie

Réfection de la toiture de la chaufferie de l'école (retrait de l'amiante).

Création d'une voie d'accès au portail de l'école pour le car. (les enfants sont pris en charge au plus près de l'entrée et le car n'a plus de marche arrière à faire. La sécurité des enfants se trouve nettement améliorée. D'ailleurs le Conseil Départemental, responsable de l'organisation des transports scolaires, séduit par ce nouvel arrêt souhaite qu'il devienne commun aux élèves de primaire et de secondaire, ainsi il n'y aurait plus d'arrêt « à risques » sur la départementale.

L'arrêt de bus situé devant la mairie sera déplacé sur le parking ainsi que l'abri bus.

Travaux à réaliser

Assainissement pluvial chemin de La Richardière

Chemin au Puy au Clerc

Animations de l'été

*13 juillet, une nouvelle fois le froid de ces premières nuits d'été, nous aura fait choisir la salle des fêtes pour cette soirée en commun avec Les Bambins. Pourtant l'ambiance en extérieur, dans la cour de l'école est beaucoup plus festive. Est-ce pour cette raison aussi ? Toujours est-il que notre DJ du jour n'était pas dans le ton.

*14 juillet

« la chasse aux trésors » devenue un rituel a permis aux participants de découvrir les trésors de Varaize, de mesurer leur habileté, et recevoir une récompense à la hauteur de leur mérite.

Après midi jeux enfants, lâchers de ballons, ballons retrouvés : Jacqueline, Patrick, Manon.

Fleurissement

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont fait de leur mieux pour entretenir nos plantations, en particulier au cours du brûlant mois d'août.

INFORMATIONS

Un mât de mesure du vent a été érigé par Théolia entreprise qui installera les éoliennes sur la commune de Varaize.

COIN DES LECTEURS

VIE DES ECOLES

Le 1^{er} septembre, 72 élèves ont réintégré les 4 classes du RPI de Varaize La Brousse

VARAIZE : Petite et moyenne section : 19 élèves, Yolande BREGOWY
Grande section et cours préparatoire : 18 élèves, Marlène TIBURCE

LA BROUSSE : Cours élémentaire 1^{ère} et 2^{ème} année : 16 élèves, Marion CHARDAN
Cours moyen 1^{ère} et 2^{ème} : 19 élèves, Anthony GOICHON

Chaque commune a une garderie et une cantine

Cantine (pas le mercredi)		Garderie	
Varaize	De 1,10 € à 2,81€ le repas selon le quotient familial de la CAF	Varaize et La Brousse	0,60 € la demi-heure
La Brousse	1,60 € le repas	Du lundi au vendredi	Le matin de 7h30 à 8h50 Le soir de 16h15 à 18h30

Cantine de Varaize

Selon la Direction Départementale protection des populations (DDPP), la cantine de Varaize n'était plus en état de produire des repas et les distribuer dans des normes sanitaires acceptables.

Une première mise en demeure avait été formulée avec une échéance d'un mois pour réaliser les améliorations devant éviter la fermeture.

Une deuxième mise en demeure donnait jusqu'à la rentrée pour réaliser les investissements nécessaires à la poursuite de l'activité.

Les choix qui ont été faits, l'ont été en totale concertation entre la mairie et la Communauté de communes des Vals de Saintonge.

3 possibilités s'offraient à nous :

- 1- Décider de ne rien décider et laisser la DDPP fermer la cantine (dommage pour nos enfants, leur famille et le village)
- 2- Entreprendre de très gros travaux de mises aux normes pour continuer à produire sur place (environ 30 000€), former la cantinière avec une formation sur site 6000 €, former la cantinière à la méthode HACCP (normes d'hygiène et de sécurité alimentaires) avec fourniture des documents d'enregistrements et traçabilité 3000 €.
- 3- Ne plus produire sur place et faire le minimum de travaux requis tout inox à la cuisine recouvrir les murs d'une matière qualité alimentaire, toiler les plafonds pour éviter les écailles de plâtre et peinture, achat d'une armoire de maintien en température 12 000€ l'ensemble.

Le choix a donc été fait de faire livrer les aliments cuisinés à la cantine de Varaize en provenance de la cuisine centrale de la CDC située à Joseph Lair.

Et Isabelle notre cantinière dans tout ça ?

Cette nouvelle formule où son rôle de cuisinière ne serait plus mis en valeur, additionnée à des projets privés qui devaient l'éloigner de la cantine l'ont conduit à demander à la CDC, son employeur, de lui trouver un autre poste.

Depuis la rentrée, Mr Christophe OPIGEZ, doté d'un CAP de cuisinier, assure la réception des aliments, leur traçabilité, leur maintien en température ; la préparation des plats servis par Marie-Claire et Karine. Après les repas il est chargé du nettoyage complet afin de pouvoir recevoir à nouveau les aliments le lendemain dans les meilleures conditions sanitaires imposées par la réglementation.

La cantine est sauvée, et il est bon de rappeler ici que sans une complicité complète entre les élus communaux, les élus de la CDC et les services en charge du scolaire, il n'en aurait sans doute pas été de même.

VIE DES ASSOCIATIONS

Varaize(17) Samedi 9 Juillet.

Ce prix cycliste de la municipalité à Varaize, avec le soutien de partenaires, a été réussi malgré de maigres pelotons pour cette première édition disputée sous un beau soleil.

En minimales, la dizaine de participants a subi la loi du jeune bouscatalais Camille Monlezun qui partira décrocher en solitaire sa quinzième victoire de la saison. Dans cette course, Axel Treffandier a ravi ses supporters en s'autorisant une belle échappée solitaire pour terminer finalement 4^e, au pied du podium. Morgane Guiberteau qui disputait là sa première course sur route a fait preuve de courage et se classe 10^e.

Dans la course pass'cycliste avec les D1/D2 on devait assister à une belle prestation de Frédéric Depin échappé dès le départ avec Stéphane Bouchet (C.C.Vervant). Ces deux coureurs vont à l'unisson creuser un bel écart, mais une crevaison stoppe le vervantais et l'angérien va filer seul vers la victoire où il devance Pascal Perocheau (Angoulême V.C.).

Dans la course pass'cycliste avec les D3/D4, c'est le civraysien Daniel Masteau qui devance au sprint Jérémy Staffen d'Aumagne. Ghislain Gaillard est 11^e, et, Jérémy Félicité 12^e. Pauline Verhoeven victime d'une crevaison a dû abandonner.

On retiendra de cette journée l'ambiance bon enfant qui a régné et le plaisir des habitants de cette localité satisfaits de cette belle animation. On peut toutefois regretter le comportement anti sportif de quelques individus qui ne se sont pas sentis concernés par cette fête, créant des situations de danger pour les participants.

Les Bambins

Comme le veut la coutume, l'année scolaire de l'APE « Les Bambins » s'est achevée avec un repas champêtre le 13 juillet, organisé en étroite collaboration avec la municipalité. Cette soirée s'est déroulée dans la salle des fêtes pour des raisons d'ordre matériel. Pour 2017, nous espérons pouvoir réinvestir la cour de l'école, croisons les doigts pour que la météo joue en notre faveur.

Le bilan de l'année est une fois de plus positif, merci à toutes et à tous de votre participation très active à nos diverses manifestations !

On repart pour une nouvelle année scolaire, avec un bureau modifié. En effet, Fanny STOOOP n'a pas souhaité reprendre le rôle de Présidente de l'association. Voici donc le nouveau bureau :

Présidente : Pascale AUCLAIR

Vice-présidente : Christelle LABERNADIE

Trésorière : Kirstie WADE

Vice-Trésorière : Stella QUINTARD

Secrétaire : Valérie PIOCHON

Vice-secrétaire : Émilie TEXIER

Nous organiserons à nouveau un loto (le 11 mars 2017), la randonnée (le 10 juin 2017) et serons présents aux côtés des écoles tout au long de l'année mais je n'en dirai pas davantage...

A très bientôt, on compte sur vous cette année encore !

Les Mirliflutes

Le 12 Septembre la chorale « Les Mirliflûtes » a fait sa rentrée ;

Une nouvelle année musicale commence avec, pour objectif, en outre, un concert de Noël à **Varaize le 17 Décembre à la salle polyvalente, et à Montpellier de Médillan le 18 décembre** (salle des fêtes).

Pour la 35^{ème} année, Agnès propose un extrait de chaque œuvre présentée depuis la création de l'atelier vocal du dimanche matin (toutes les 5 semaines environ) (Canto general-Carina Burana- Missa Galica-Criola -Magnificat...).

Les prochains ateliers, ouverts à tous ceux qui aiment chanter: Sonnac le 16 Octobre de 9h 30 à 12h 30- Varaize le 20 Novembre.-

Le répertoire des Mirliflûtes se veut large et varié, constitué de chansons françaises revisitées, d'œuvres classiques et sacrées et s'ouvre également à quelques Gospels traditionnels.

Si le « chœur » vous en dit, venez nous rejoindre ;

De fortes amitiés se créent et le plaisir toujours constant de partager d'excellents moments tous ensemble, sans prise de tête mais avec le souci de faire toujours mieux et de progresser musicalement.

Amicale Loisirs et Culture

Soirée entrecôtes

Cette année changement de lieu, c'est sur la place de l'église que les tivolis sont montés.

Beaucoup plus de préparations et d'installations sous une chaleur écrasante et étouffante.

268 personnes ont pu apprécier une viande de qualité et passer une agréable soirée, une ambiance festive sur une piste de danse certes un peu rustique mais très animée par notre DJ " TOTO "

Merci à tous les bénévoles, sans eux rien n'est possible.

Associations varaiziennes et animations sur la commune

A.C.C.A

Association Communale de Chasse
Agréée
président : Alain BOUHIER

Tél : 06.09.71.66.82

Amicale Loisirs et Culture

présidente : Chantal BERTIN
Tél : 05.46.26.37.40
<http://www.amicalevaraize.com>

Les Bambins

Association de parents d'élèves
présidente : Pascale AUCLAIR
Tél : 06 64 75 59 91

B.A.D

Balade Art Détente
président : Jacky PITARD
Tél : 05.46.32.38.65
Les lundis de 14h à 18h
salle polyvalente

Mirliflûtes

Atelier chant, chorale
Les mardis de 16 h 30 à 18h
salle polyvalente
Chef de chœur : Agnès DUGAST
Tél : 05 46 26 66 77
<http://www.lesmirliflutes.fr/>

VSC

Varaize Sports Cyclistes
président : Jimmy GIRAUDEAU
Tél : 06.77.64.32.71

Hatha-Yoga

les lundis de 18h30 à 19h30
à la salle polyvalente
Professeur : Roland LAMY
Tél : 06.11.08.91.30

TimbaLatino

Salsa
Lundi de 19h 30 à 21h 30
Salle polyvalente
Contact 06 08 10 37 51

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

9 novembre	Salle polyvalente Midi	Déjeuner dansant organisé par BAD animé par Renseignements et inscriptions : Jacky 06.07.10.05.51
11 novembre	Départ école 10 h 45	Commémoration de l'armistice
17 décembre	Salle polyvalent 17 h	Concert de Noël par les Mirliflûtes

ACHAT FUEL DOMESTIQUE

Une nouvelle commande groupée est organisée sur la commune.

La livraison est prévue pour début janvier ou février 2017

Contactez le 05 46 26 31 98

Directeur de publication :

Alain BERTIN

Responsable de la

rédaction :

Marie-Madeleine

BERTRAND

Impression : Mairie

Tirage : 350 exemplaires

Conception et mise en page :

Patrick HERMAND

Marianne LAMBERT

Jennifer FOORD



Le P'tit Varaizien

Bulletin Municipal

Numéro 36

MAIRIE

23 grande rue 17400 VARAIZE

Horaires d'ouverture

Lundi à Vendredi 9H - 12H30

Samedi 9H - 10H30

Tél : 05.46.26.30.09

Fax : 05.46.26.34.25

Astreinte Mairie : 06.81.41.99.09

Mail : mairie-varaize@orange.fr

Site internet : varaize.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Place des halles

05 46 26 30 00

Ouverte du lundi au samedi

de 9h 15 à 11 h45

MEDECIN

Dr Wittesaele

05 46 26 37 32

CABINET D'INFIRMIERES

05 46 26 37 21

KINESITHEAPEUTES

05 46 26 86 93

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes qui ont 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie, avec leur carte d'identité et livret de famille, le mois de leur anniversaire.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Tous les nouveaux habitants, munis de leur pièce d'identité, doivent se faire inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2017

Adieu été, bonjour automne.

Il est des signes qui ne trompent pas, les nuits plus fraîches, les jours qui raccourcissent, sont bien annonciateurs de cette saison de transition avant l'hiver.

Le premier signe d'un été qui se termine c'est le retour des enfants dans les cours d'école. Leurs cris, leurs jeux éveillent ces locaux qui s'étaient endormis tout un été. Cette année, à la rentrée, le RPI Varaize- La Brousse accueille 74 élèves (bientôt 77) en deux sites et trois classes tel que l'éducation nationale l'a imposé. Il y a donc 54 élèves à Varaize et 20 à La Brousse.

Il est à noter que cette nouvelle organisation a, entre autres, créé une classe à trois niveaux ce qui n'est pas de nature à rassurer les familles inquiètes de l'enseignement dispensé aux élèves dans ces conditions. Ainsi nous avons pu constater des départs d'élèves à la rentrée, leurs parents ayant préféré d'autres situations à leurs yeux plus rassurantes. Est-ce la meilleure réponse à ce qui nous est imposé ?

L'automne c'est aussi la saison tant attendue par nos chasseurs qui parcourent à nouveau les plaines et les bois de notre commune pourchassant petits et gros gibiers. Les vendangeurs quant à eux auront su mettre à profit le bel « été indien » que nous venons de vivre pour récolter dans de très bonnes conditions les raisins que le gel de printemps a bien voulu leur laisser.

Pour votre commune pas de grandes réalisations ce trimestre passé si ce n'est la construction du plateau ralentisseur rue de Beauvais. Je vous détaillerai dans les pages suivantes les avancées des travaux du conseil municipal.

Pour ce dernier trimestre 2017, le fait le plus marquant sera sans aucun doute l'inauguration de l'ensemble des travaux qui ont été réalisés autour de la place des halles. Cette manifestation se déroulera le 13 octobre 2017 à partir de 17h30.

Je vous invite tous à venir partager un moment de convivialité autour de cette inauguration en compagnie des élus financeurs publics qui nous ont accompagnés dans ces réalisations. Cette manifestation viendra marquer un peu plus la remise en valeur de notre centre bourg.

Profitez bien de ce bel automne clément, mais attention l'hiver nous guette...

Alain

ASTREINTES DES SAMEDIS

octobre	novembre	décembre
1/10 : Emmanuel GUÉRIN	4/11 Emmanuel GUÉRIN	2/12 Marie-Madeleine BERTRAND
7/10 Lise VIGÉ	11/11 Lise VIGÉ	9/12 Emmanuel GUÉRIN
14/10 Bruno GORUCHON	18/11 Bruno GORUCHON	16/12 Lise VIGÉ
21/10 Alain BERTIN	25/11 Alain BERTIN	23/12 Bruno GORUCHON
28/10 Marie-Madeleine BERTRAND		30/12 Alain BERTIN

VIE COMMUNALE

Les travaux du conseil municipal

Révision et mise aux normes « grenelle » du PLU (plan local urbanisme.)

C'est chose faite, la révision est terminée, approuvée par le conseil municipal le 10 juillet 2017, et c'est maintenant ce nouveau PLU qui fait foi pour tout ce qui concerne l'urbanisme.

Signalétique et panneaux de police

La commande a été passée au Syndicat de la Voirie, elle concerne un important nombre de panneaux qui viendront refondre totalement la signalétique existante et compléter les indications manquantes. Toutes les voies menant au village et à ses activités seront concernées. Des panneaux de police seront également positionnés à l'entrée de Varaize (côté Fontenet) ainsi qu'au parking de la salle des fêtes afin d'y matérialiser un sens unique. Pose dès la livraison en Octobre ?

Renouvellement décors de Noël

Un lot de nouvelles illuminations a été acheté, nous prévoyons de les renouveler toutes, en 3 ou 4 ans. 14 prises supplémentaires pour les sujets illuminés vont être posées.

Travaux à l'église ?

Nous avons reçu la visite de Mrs Lalanne conservateur du patrimoine, Boubli ingénieur du Patrimoine, Richer Architecte des Bâtiments de France. Ils se sont déplacés au chevet de notre plus vieil édifice afin d'envisager une poursuite des travaux de consolidation et de restauration de celui-ci. Une rencontre très constructive et très sensée sur la nécessité de reprendre en particulier la façade Ouest ainsi que les deux premières arcades. S'en est suivie la rencontre avec trois architectes du patrimoine qui vont chacune faire un diagnostic et des propositions de travaux. Ces propositions seront chiffrées et priorisées afin de pouvoir organiser des tranches de travaux, elles devront également intégrer l'accessibilité PMR minimale dans ce lieu classé. Ce qu'il faut retenir à ce jour, c'est que la Direction Régionale des Affaires Culturelles est tout à fait d'accord pour reprendre les travaux au plus vite et qu'elle est partie prenante pour le financement de la part qui lui incombe.

Projet éolien

La Société Théolia, dépositaire d'un permis de construire sur notre commune sera en mairie toute la journée du 18 Octobre 2017 afin d'apporter toute information nécessaire au public qui le souhaite. Cette réunion sera un préalable utile à la future enquête publique.

La Piquetterie

Tout d'abord, contrairement à ce que vous avez pu lire dans l'Angérien Libre nous n'avons pas renommé ce site pour les besoins de la cause. Nous avons choisi d'appeler notre projet ainsi car c'est le nom du lieu écrit ainsi, depuis des lustres, sur tous les cadastres et cartes d'état major.

Comme vous le savez le permis de construire est accordé, nous vivons les derniers calages administratifs avant de lancer les appels d'offre aux entreprises. Pour rappel il y aura deux bâtiments différents, l'un recevant les professions para médicales (kinésithérapeutes, infirmières, et ostéopathe), l'autre étant destiné au commerce alimentaire. A ce jour, tous les professionnels concernés sont retenus.

Inauguration Place des halles

*Dans le cadre des aides apportées aux communes
par le Département de la Charente-Maritime*

Alain BERTIN & **le Conseil Municipal**
Maire de Varaize

*sont heureux de vous convier à l'inauguration de
'Espace multi-accueil place des halles*

VENDREDI 13 OCTOBRE 2017
à 17 heures 30
Place des halles
Varaize (17)

À l'issue de la cérémonie, un cocktail sera servi.

Merci de confirmer votre présence **avant le 6 octobre 2017**
au 05 46 26 30 09 ou à mairie-varaize@orange.fr





INVITATION

INAUGURATION EN PRÉSENCE DE :

Stéphanie MONTEUIL, Sous-Préfète de Saint-Jean-d'Angély
Jean-Philippe ARDOUIN, Député de la 3^e circonscription
Corinne IMBERT, Sénatrice-Maire de Beauvais-sur-Matha,
1^{re} Vice-présidente du Conseil départemental
de la Charente-Maritime

Françoise MESNARD, Maire de Saint-Jean-d'Angély,
Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine

Avec le soutien du Département de la Charente-Maritime



Animations de l'été :

Le 13 juillet, vu les températures nocturnes, très fraîches pour la saison, le repas dansant, donné au profit des écoles, a eu lieu dans la salle des fêtes. S'il a rassemblé moins de personnes que les années passées, celles qui étaient là, ont passé une agréable soirée.

Le 14 juillet fut une journée ensoleillée, le programme s'est déroulé sans problème.

Le matin, la chasse aux trésors fut encore une réussite. Les amateurs grands et petits, ont parcouru les rues du village à la recherche d'indices pour réaliser le meilleur score et essayer de remporter le trophée. L'heure du pique-nique est arrivée, la place de l'église s'anime. On se retrouve entre amis, on trinque, on mange, on goûte, on discute... Ainsi le temps passe vite et voilà le moment de la traditionnelle séance de jeux, auxquels enfants, parents et grands-parents peuvent participer.

La journée s'est achevée comme d'habitude par un lâcher de ballons.

Cinq ont été retrouvés: celui de Christina en Charente, celui de John en Corrèze, celui de Mauricette dans le Lot, celui de Mado dans la Lozère et celui de Pascale dans la Corrèze.

Scènes de jardins :

Le 12 août, M. et Mme Josserand accueillent dans leur jardin plus d'une centaine de personnes. La soirée était douce et agréable.

Une artiste à la voix chaude, a interprété et joué le répertoire d'une chanteuse roumaine où chants et récits se succédaient, le tout accompagné par un accordéoniste.

La soirée s'est clôturée par le verre de l'amitié offert par la municipalité.

VIE DES ECOLES

" La rentrée 2017 a vu l'arrivée d'une toute nouvelle équipe au sein du regroupement pédagogique Varaize-La Brousse : Mme Mélanie Segard s'est vue confier la direction de l'école primaire de Varaize, parallèlement à sa prise de fonction en tant qu'enseignante de la classe de maternelle. Patricia Asséré poursuit son travail en tant qu'ATSEM aux côtés de la directrice. La classe de cycle 2 (CP, CE1 et CE2) est, quant à elle, prise en charge par Mme Marie Goddeeris. Dans les locaux de l'école de La Brousse, c'est Mme Candice Dréano qui se charge des classes de CE2, CM1 et CM2.

Lors de nos premières semaines, nous avons pu apprécier la qualité du partenariat qui existe entre l'école, le SIVOS, les communes et la CDC des Vals de Saintonge. Une bonne ambiance et une belle entente se sont instaurées dans l'équipe, ce qui est essentiel pour tous et pour les futurs projets que nous commençons à envisager pour les élèves du RPI ! "

VIE DES ASSOCIATIONS

Balade au cœur du Pays de Loire organisée par BAD

Lundi 11 septembre, dès potron-minet, nous étions une bonne cinquantaine de «Varaiziens» et «ziennes» à «grimper» dans le car pour s'en aller visiter deux lieux aussi magnifiques que différents : le château de Villandry et le Clos Lucé.

Comme tout bon Président qui se respecte, Jacky nous avait bien évidemment concocté un petit déjeuner café/thé/brioche qui fut bien apprécié par ce petit temps frais matinal lors de notre petit arrêt impératif. Arrivée à 9h00 à Villandry pour une visite 2h30 du château et des jardins.

Dernier château Renaissance bâti sur les bords de Loire, il est surtout connu pour ses magnifiques jardins où se mêlent avec harmonie le potager décoratif, le jardin d'ornement, le jardin d'eau, le jardin du soleil, etc. Nous aurions pu flâner ainsi des heures au long de ces allées, charmilles, fontaines, mais le Clos Lucé aussi nous attendait ...

Avec un peu de regret de quitter ce lieu magique notamment pour les amoureux des beaux jardins, nous reprenons la route pour le cœur de Tours où nous sommes attendus pour déjeuner dans un restaurant très agréable et « tendance ». Là encore, je crois que tout le monde a apprécié ce moment de détente et le menu servi.

Vers 15h00 et avec un peu de retard, nous arrivons au château du Clos Lucé, dans la demeure où Léonard de Vinci passa les trois dernières années de sa vie.

Très joli petit château de Renaissance italienne meublé comme Léonard a dû le connaître, dans un beau parc à l'anglaise. Nous y avons découvert les dessins, maquettes authentiques, de cet inventeur (ingénieur), en fait un génie visionnaire. On peut citer parmi ses inventions : l'automobile, l'avion, l'hélicoptère, le char d'assaut, le pont tournant, etc. Dans le parc, on découvre au détour des allées ses fabuleuses machines reconstituées grandeur nature.

Pour terminer cette visite, je citerai François 1^{er} « Pour chacun de nous, la mort de cet homme est un deuil car il est impossible que la vie en produise un semblable ».

Déjà 17h15 et l'heure du retour sur Varaize. Ambiance sympathique et animée pour ce retour agrémenté de « petites histoires ». Encore un petit « arrêt » et un goûter pour nous remettre de notre journée sans pluie !

Et voilà, il est 21h00 et nous arrivons à Varaize avec de belles images dans notre tête.

Mirliflûtes

Mardi 12 Septembre était la rentrée des Mirliflûtes à Varaize.

Agnès Dugast, chef de chœur, propose à tous ceux et celles intéressés par le chant de venir rejoindre la chorale : 3 lieux aux horaires variés

A Gémozac les lundis à 18h, à Varaize les mardis à 16h 30 et à Sonnac les mercredis à 18h. Chaque cours dure 1 heure 30

Le répertoire, qui se veut de qualité, est varié, allant de la chanson française (revisitée) aux chants sacrés en passant par les chants du monde, à 3 ou 4 voix. Un répertoire très éclectique qui transporte dans des univers différents, et tout ça dans une ambiance chaleureuse et détendue mais néanmoins studieuse.

Si vous aimez chanter mais aussi les rencontres et la convivialité, venez nous rejoindre. Un accueil chaleureux vous sera réservé.

Amicale loisirs et culture

Repas « entrecôtes »

Le choix de rester sur la place de l'église sous le « tivoli » nous permet de prendre plus de monde, et malgré quelques remarques au niveau du repas !!!! Il est de plus en plus difficile de satisfaire les convives !!!! ce fut une soirée festive marquée par une agréable douceur d'été, notre habituel DJ a su nous faire danser jusqu'au bout de la nuit.

Comme à chaque manifestation de l'Amicale, je voudrais féliciter et encourager tous les bénévoles pour leur présence et leur efficacité.

Journées du patrimoine

Démonstration et initiation à la Courte Boule le dimanche 17 septembre

Le beau temps n'était pas avec nous, les Varaiziens non plus !!!!

Quel dommage !!! nous avons quand même joué entre les averses et je remercie les quelques personnes courageuses qui sont venues ; nous avons appris à jouer à la Courte Boule je vous rappelle que c'est un jeu de boules en bois avec mise d'argent typiquement Varaizien.

Nous avons passé un agréable après midi et nous nous sommes donnés rendez vous pour une prochaine partie.

Théâtre du 30 septembre

Une cinquantaine de personnes a assisté à la dernière représentation de l'année du Rideau rouge " Le cocu malgré lui " pièce adaptée de l'école des femmes de Molière.

Un moment de détente, une adaptation rythmée avec de nombreux effets comiques.

Une bonne soirée!!!

Dommage toujours dommage que le public ne soit pas au rendez vous????

Courses cyclistes du 8 juillet 2017 Derniers résultats

Varaize(17) samedi 8 Juillet, 2^e Prix cycliste de la municipalité et des commerçants.

Belle réussite de ce programme cycliste sur les routes de Varaize grâce au partenariat avec la municipalité et le soutien généreux de quelques entreprises, artisans et commerçants locaux qui ont aidé au succès de ce rendez-vous sportif qui a rassemblé près d'une centaine de coureurs.

La course des minimes a vu la victoire du jeune Yanis Seguin (Angoulême V.C.) qui a signé ainsi sa 19^e victoire de la saison devant Antoine Brissaud (U.A. La Rochefoucauld) et Jules Toulat (U.C.C.Vivonne) Axel Tréffandier est 9^e, la première féminine est Pauline Faure(T.C. Châteaubernard) et Morgane Guiberteau est 22^e.

En pass'cyclistes D1/D2 on assiste à une belle course et une échappée va permettre à quatre coureurs de filer vers la victoire que décroche le junior Charley Chalmette (V.C. Rochefort) devant Cyrille Morand (V.C. Saintes) Bruno Verhoeven est 7^e et Alain Prévot 30^e.

En pass'cyclistes D3/D4 la sélection sera plus longue à se dessiner mais là aussi ce sera un petit groupe qui se présentera pour la victoire enlevée par Didier Dupuis (C.A. Civray) devant Christophe Daviaud (R. Le Gua) alors que Didier Pichaud 4^e est vainqueur de D2. Ghislain Gaillard termine 13^e

Associations varaiziennes et animations sur la commune

A.C.C.A

Association Communale de Chasse
Agréée
président : Alain BOUHIER

Tél : 06.09.71.66.82

Amicale Loisirs et Culture

présidente : Chantal BERTIN
Tél : 05.46.26.37.40

<http://www.amicalevaraize.com>

Les Bambins

Association de parents d'élèves
présidente : Emilie TEXIER

B.A.D

Balade Art Détente
président : Jacky PITARD
Tél : 05.46.32.38.65
Les lundis de 14h à 18h
salle associative

Mirliflûtes

Atelier chant, chorale
Les mardis de 14 h 30 à 18h
salle polyvalente
Chef de chœur : Agnès DUGAST
Tél : 05 46 26 66 77
<http://www.lesmirliflutes.fr/>

Hatha-Yoga

les lundis de 18h30 à 19h30
à la salle polyvalente
Professeur : Roland LAMY
Tél : 06.11.08.91.30

TimbaLatino

Salsa
Lundi de 19h 30 à 21h 30
Salle polyvalente
Contact 06 08 10 37 51

ATOUTS DANSES

Gym douce
Jeudi de 9h 30 à 10 h 30
Salle polyvalente
Contact 06 72 28 60 73

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

13 octobre	Place des halles 17h 30	Inauguration des bâtiments communaux place des halles
18 octobre	Mairie De 9h à 19h	Permanence Théolia projet éolien
11 novembre	Mairie 11h	Cérémonie
22 novembre	Salle polyvalente Midi	Repas dansant organisé par BAD

ACHAT FUEL DOMESTIQUE

Une nouvelle commande groupée est organisée sur la commune.

La livraison est prévue pour début février 2018

Contactez le 05 46 26 31 98

Directeur de publication :

Alain BERTIN

Responsable de la rédaction :

Marie-Madeleine BERTRAND

Impression : Mairie

Tirage : 350 exemplaires

Conception et mise en page :

Patrick HERMAND

Marianne LAMBERT

Jennifer FOORD

INFORMATIONS

- Pour connaître la pharmacie de garde composer le numéro de téléphone : **3237**
- La boucherie charcuterie NOIRAULT vous propose ses services à domicile lors de sa tournée hebdomadaire
Mercredi : bourg de Varaize et Galanchat
Jeudi : Le Petit Cabaret
Vendredi : La Richardière
- La dernière assistante maternelle du bourg, prend sa retraite en 2019. Son départ risque fort de laisser des familles dans l'embarras.

N'hésitez pas à vous engager



Le P'tit Varaizien

Numéro 37

BONNE ANNEE 2018

MAIRIE

23 grande rue 17400 VARAIZE

Horaires d'ouverture

Lundi à Vendredi 9H - 12H30

Samedi 9H - 10H30

Tél : 05.46.26.30.09

Fax : 05.46.26.34.25

Astreinte Mairie : 06.81.41.99.09

Mail : mairie-varaize@orange.fr

Site internet : varaize.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Place des halles

05 46 26 30 00

Ouverte du lundi au samedi

de 9h 15 à 11 h45

MEDECIN

Dr Wittesaele

05 46 26 37 32

CABINET D'INFIRMIERES

05 46 26 37 21

KINESITHERAPEUTES

05 46 26 86 93

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes qui ont 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie, avec leur carte d'identité et livret de famille, le mois de leur anniversaire.

CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

La mairie de Varaize n'est plus habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité.

Les mairies de Matha (0546585064), Aulnay (0546331002) et Saint Jean d'Angély (0546595656) pourront vous recevoir sur rendez-vous.

Mot du maire

Eh bien ça y est, la page est tournée et 2017 s'en est allé.

C'est maintenant 2018 qui nous ouvre les bras et nous incite à avancer pas à pas pour découvrir ce que nous réserve cette nouvelle année.

Concernant notre commune, si 2017 a été consacré à terminer un ensemble de travaux importants (immeubles place des halles, enfouissement des réseaux rue St Jean, parking salle des fêtes, filière compacte de traitement des eaux usées..) elle aura également permis de réaliser les préliminaires aux travaux de construction de La Piquetterie.

2018 sera l'année de la construction de l'ensemble des immeubles qui accueilleront les professions para médicales et le commerce. La réalisation finale comportera aussi un accueil camping-car et un terrain multisports, (city stade).

Autre préoccupation du conseil municipal, notre église. Le cabinet d'architecture du patrimoine de Mme NIGUÈS situé à Niort a été retenu parmi trois propositions afin de réaliser un diagnostic complet de l'édifice, intérieur et extérieur, de déterminer les travaux nécessaires et les chiffrer.

Comme vous le voyez, qu'il s'agisse de créer du patrimoine communal ou d'entretenir le patrimoine ancien le conseil municipal agit avec constance pour le bien de notre village et de ses habitants.

Evènement important et remarquable aussi pour notre commune et plus largement pour les Vals de Saintonge, l'usine de BATI RENOV entrera en production en ce début d'année 2018. J'aime rappeler le contexte de la reprise des locaux de l'ancienne SETB. Rachat du site par BATI RENOV, montage d'une chaîne de production de matériaux composite destinés à la fabrication de volets, portails etc.. arrêt de la production de ces matériaux précédemment réalisée en Roumanie. Création d'emplois sur le site de Varaize. **Une vraie relocalisation.**

Les prémices de 2018 ne sont pas si moroses.

C'est avec le conseil municipal et le personnel communal œuvrant tous ensemble pour le bien de notre commune et de ses habitants que je vous adresse mes vœux les plus chaleureux de santé, bonheur, réussite dans vos projets, qu'ils soient personnels, professionnelles, ou associatifs. J'ai aussi une pensée toute particulière pour ceux qui souffrent, sont dans la peine et que les aléas de la vie n'ont pas épargnés en 2017.

La traditionnelle présentation des vœux à la population aura lieu le 12 Janvier 2018 à la salle municipale à partir de 18h. nous vous espérons nombreux.

Alain

Ast r ein t es DES SAMEDIS

Janvier	Février	Mars
6/01 BERTRAND Marie-Madeleine	3/02 BERTIN Alain	3/03 GORRUCHON Bruno
13/01 GUERIN Emmanuel	10/02 BERTRAND Marie-Madeleine	10/03 BERTIN Alain
20/01 VIGÉ Lise	17/02 GUERIN Emmanuel	17/03 BERTRAND Marie-Madeleine
27/01 GORRUCHON Bruno	24/02 VIGÉ Lise	24/03 GUERIN Emmanuel
		31/03 VIGÉ Lise

VIE COMMUNALE

RECENSEMENT DE LA POPULATION du 18 janvier 2018 au 17 février 2018

La commune a recruté Béatrice METAYER pour assurer le recensement, nous souhaitons que vous lui réserviez le meilleur accueil lors de ses prises de contact auprès de vous.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



Eglise

L'architecte chargée du diagnostic de restauration de l'église est à la recherche de documents attestant du passé de l'église et de son environnement.

Si vous possédez des photos anciennes, des écrits, etc., vous pouvez les transmettre à la mairie qui se chargera de les copier afin de confectionner un dossier pour Mme NIGUÈS.

Réserves de substitution

Dans le cadre du projet de réserves de substitution sur le bassin de la Boutonne une enquête publique sera organisée du 12 février au 16 mars 2018.

Eoliennes

Une enquête publique se déroulera en mairie de Varaize sur février et mars. Nous vous apporterons plus de précisions dès que les dates seront fixées.

Tri sélectif

Afin de réaliser le tri dans les meilleures conditions, reportez vous au document qui vous a été distribué (disponible en mairie) et sur le site internet de Cyclad (cyclad.org).

Bibliothèque

Nous vous rappelons que l'accès à la bibliothèque peut se faire aux jours et heures d'ouverture de l'agence postale. Yamina ou Béatrice vous délivreront les clefs vous permettant d'accéder à la bibliothèque et faire votre choix.

Des livres supplémentaires sont venus abonder les rayons et un classement de ceux-ci par thème a été réalisé.

VIE DES ECOLES

Le 22 décembre, les enfants du RPI de Varaize-La Brousse étaient regroupés à La Brousse pour une journée récréative et conviviale.

La matinée a été consacrée à des ateliers encadrés par les enseignants et le personnel des deux sites ;

Après un succulent repas de Noël, élaboré par la cuisine centrale des écoles de la CDC, les enfants ont assisté au spectacle de Stabylo, « 1 roulotte pour 2 ».

Enfin après le spectacle, le Père Noël, la hotte bien chargée, est venu leur rendre visite.

Une super journée pour les enfants de nos 2 communes.



VIE DES Associations

Mirliflutes

Pas de concert de Noël cette année pour «Les Mirliflûtes » mais des dates à retenir :

Pour la Chandeleur :

Concert au Temple de Matha **le 3 Février à 17heures**

Eglise de Tonnay-Charente **le 4 Février à 16heures**

Repas MIRLI salle polyvalente Varaize le 20 Avril

Rencontre de Chorale **vendredi 27 Avril à 20h30** Eglise de Saint-Jean-d'Y

Concert Eglise de Varaize **le 9 Juin à 20h30** (nous en reparlerons)

Bonne et heureuse année à chacun et chacune.

Une année pleine d'enthousiasme, de joies, de rencontres et d'échanges.

Que le bonheur soit au rendez-vous dans vos cœurs et ceux de vos proches.

Le chant nous réunit pour de grands moments de joie et de plaisir ;

Que l'amitié reste toujours le moteur de nos rencontres.

Que du bonheur dont il faut user et abuser.

Amicale loisirs et culture

L'Amicale vous souhaite une belle et bonne année 2018 pleine de joie et de bonheur, que l'amitié, la convivialité soient toujours présentes lors de nos manifestations.

L'amicale tiendra son assemblée générale le vendredi 9 février à 20h30, nous comptons sur votre présence.

Balade, Art, Détente

L'Assemblée Générale aura lieu lundi 15 janvier 2018 à 14 heures. Elle suivra un déjeuner offert aux adhérents.

Les activités du club, en particulier, les repas dansants attirent toujours autant de monde. Celui du 22 novembre, animé par T. Coudret et son orchestre, a encore démontré combien ces moments de convivialité sont appréciés.

Mais il y a aussi les moments de peine : après le décès de Michel Delage au mois de mars, ce fut celui de Bernard Guiberteau le 3 décembre. Bernard œuvrait au sein du club depuis sa création en 2004. Présent pour les préparations de fêtes, il l'était aussi pour écrire les comptes rendus.

Toute cette activité a laissé, ça et là, des traces visibles ou non que chacun gardera en mémoire.

Atouts danses

Nous vous rappelons que des cours de gym sont organisés tous les jeudis de 9h 30 à 10h 30 salle polyvalente à Varaize

Renseignements à la mairie ou auprès de la prof au 06 72 28 60 73.

Histoire de Varaize :

Le maire de la commune de Varaize,

Vu l'état de maturité où se trouve la récolte des vignes, vu les dégâts qui se commettent annuellement des vignes par les grappilleurs et les chiens, arrête

Article 1 : à partir du 19 courant il est expressément défendu à tous bergers et bergères de bétail ou volailles quelconques d'approcher de plus de 12 m des vignes

Article 2 tout individu rencontré dans les vignes comme grappilleur avant l'entier enlèvement de la récolte sera poursuivi par toutes les voies de droits

Article 3 tous chiens rencontrés dans les vignes par le garde-champêtre et non pourvu d'une muselière s'il le reconnaît il devra verbaliser contre le propriétaire s'il ne reconnaît pas il devra le tuer

Article 4 les chiens de chasse sont compris dans la même catégorie que les chiens de bergère

Article 5 tous chasseurs quoique munis d'un permis de chasser rencontré dans les propriétés non dépouillées de leur récolte le garde-champêtre devra verbaliser contre lui

Article 6 tout contrevenant sera condamné à une amende de 0,60 centimes la première fois qui redoublera à chaque récidive.

Fait à Varaize le 19 août 1866 le Maire E Himbourg

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

12 janvier	18h Salle polyvalente	Vœux municipaux
15 janvier	14 h Salle polyvalente	Assemblée Générale de BAD
24 janvier	Midi Salle polyvalente	Repas dansant organisé par BAD avec Luc DUMARAIS inscriptions : 06 07 10 05 51
9 février	20h 30 Salle polyvalente	Assemblée Générale de l'Amicale Loisirs et Culture
10 mars	20h 30 Salle polyvalente	Loto organisé par « les Bambins »
28 mars	Midi Salle polyvalente	Repas dansant organisé par BAD avec Gérard PAGNON Inscriptions : 06 07 10 05 51
7 avril	14h Salle polyvalente	Concours de belote organisé par BAD

ACHAT FUEL DOMESTIQUE

Une nouvelle commande groupée est organisée sur la commune.

La livraison est prévue pour début février 2018

Contactez le 05 46 26 31 98

Directeur de publication :

Alain BERTIN

Responsable de la rédaction :

Marie-Madeleine BERTRAND

Impression : Mairie

Tirage : 350 exemplaires

Conception et mise en page :

Patrick HERMAND

Marianne LAMBERT

Jennifer FOORD

Projet éolien de VARAIZE

1

cy

Destinataire : Madame Christine YON, commissaire-enquêtrice. AP N° 18-640

Pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Rédigé par Claudette MIE- 1 La Gatine 17150 Boisredon – 25 avril 2018

Préambule :

Le développement de l'éolien tel que défini dans le SRE a pour objectif ;

« Le développement de l'éolien contribue à la réduction des émissions de CO2 mais aussi à l'indépendance énergétique en permettant de limiter le recours à des centrales gaz ou charbon ».

La production d'électricité par les éoliennes terrestres est intermittente et nécessite un outil réactif de régulation, ce moyen de régulation est obtenu en grande partie avec les centrales thermiques ce qui explique l'augmentation des émissions de CO2. La production d'électricité entre 2014 et 2017 des centrales thermiques a progressé de 101,5 %, comme le démontre le tableau ci-après (Chiffres RTE).

PRODUCTION ELECTRICITE France					Evolution	
PRODUCTION TWh	2014	2015	2016	2017	2017/2014	2017
NUCLEAIRE	415,9	416,8	384	379,1	-8,8%	71,6%
THERMIQUE	27	34,1	45,9	54,4	101,5%	10,3%
HYDRAULIQUE	68,2	58,7	63,9	53,6	-21,4%	10,1%
EOLIEN	17	21,1	20,7	24	41,2%	4,5%
SOLAIRE	5,9	7,4	8,3	9,2	55,9%	1,7%
BIOENERGIE	6,6	7,9	8,5	9,1	37,9%	1,7%
TOTAL	540,6	546	531,3	529,4	-2,1%	100,0%
Consommation	474	476	474	475	0,2%	
EXPORTATION NET	65,1	61,7	39,1	38	-41,6%	
PRIX SPOT MOYEN	34,6	38,5	36,75	44,97		
ENR Intermittentes	22,9	28,5	29	33,2	45,0%	6%
Total ENR	97,7	95,1	101,4	95,9	-1,8%	18%

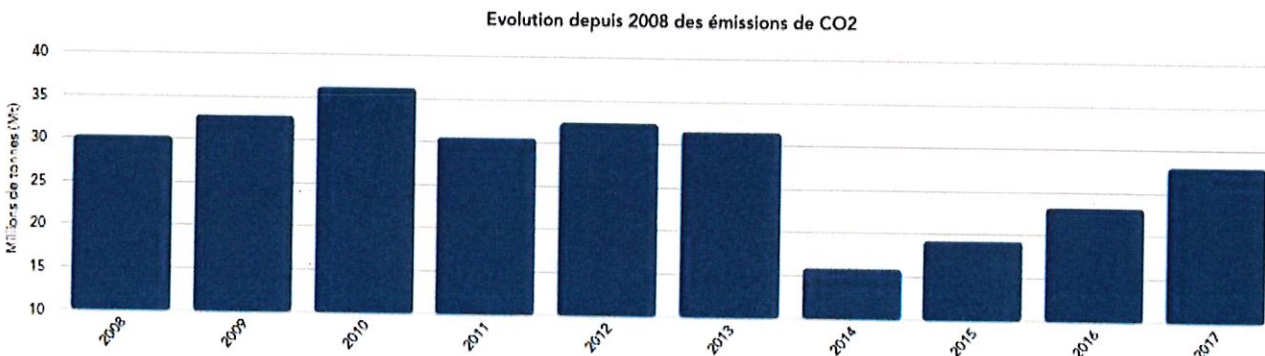
Baisse de 36,8 TWh nucléaire compensée en partie par du thermique + 27,4 TWh et des ENR +1,8 TW

1 térawatt-heure (TW h) = 1 000 GW h = 1 000 000 MW h = 1 000 000 000 kW h

Les émissions de CO2 ont progressés de + de 20% entre 2016/2017 comme l'indique le bilan RTE dans le tableau ci-dessous. Faire référence à cet objectif de réduction du CO2 est un mensonge, d'ailleurs des projets de construction de centrales thermiques sont planifiés par EDF. Les foyers français qui contribuent, via la taxe CSPE, au financement de ces installations de production d'électricité par l'énergie du vent, participent à leur insu, à ce mensonge d'état de réduction des gaz à effet de serre.

Pour la troisième année consécutive, les émissions de CO₂ repartent à la hausse. La diminution de la **production nucléaire** et de la **production hydraulique** ainsi que les épisodes de froid ont nécessité un recours important aux moyens de production thermique fossile. Les émissions de CO₂ se retrouvent en augmentation de +20,5%. La majeure partie de ces émissions est due à l'augmentation de la production thermique charbon et gaz. Les émissions de CO₂ dues à l'autoconsommation sont évaluées à 4,25 millions de tonnes. Ces émissions sont comptabilisées dans le bilan des sites industriels.

Emissions de CO ₂ hors autoconsommation (millions de tonnes)		2017	2016
Production nette		27,9	23,1
Nucléaire		-	-
Thermique à combustible fossile		26,3	21,5
	dont charbon	9,5	7,1
	dont fioul	1,3	1,2
	dont gaz	15,5	13,2
Hydraulique		-	-
Eolien		-	-
Solaire		-	-
Bioénergies		1,6	1,6



La production française, comme depuis plus d'une décennie, a encore en 2017 exportée 38 TWh, soit 10% de sa production et cela malgré la baisse importante de production du parc nucléaire, soit plus que la production de l'éolien, la différence de prix, 82 € MW acheté par EDF de celui du prix spot moyen 45 € coûte aux ménages Français ; $82 - 45 = 37€ \times (38 \text{ TWh} \times 1\,000\,000 \text{ MWh}) = 1.40 \text{ milliards } €$.

Ce mode de production d'énergie est aléatoire, intermittent, non stockable et coûteux pour le contribuable, n'influencera en rien la production de CO₂ Française est donc inutile dans l'état actuelle de la technologie. La production électrique Française a généré en 2016 **0.06% du CO₂ mondial**, essayer de le réduire c'est bien encore faut-il que ce soit significatif. <http://www.globalcarbonatlas.org/fr/CO2-emissions>

L'expansion accélérée de l'énergie éolienne ne profite en rien à la protection du climat.

La totalité de CO₂ émis par la France (énergie, industrie et transport 343 Mt), représente moins de 1% de celle émise dans le monde, 36183 Mt ;

Au vu de ces chiffres, pensez-vous que d'installer des éoliennes va modifier quelque peu les émissions de CO₂ et ralentir le réchauffement de la planète?

Subventionner une industrie dont sa productivité reste faible et sa production incontrôlable est une gabegie d'argent public, les sommes prélevées sur les ménages Français, via la CSPE, pour subventionner les énergies ENR s'élèvent déjà à plus de 8 milliards d'euros par an et atteindrons 30 milliards d'euros si l'on poursuit les objectifs imaginés par le conseil Européen.

A- La CRE (commission de régulation de l'énergie) dans ses délibérations écrit en janvier 2018 ;

SUR LES CINQ PROCHAINES ANNEES, LES CHARGES DE SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE DEVRAIENT REPRESENTER ENVIRON 45 MDE

Les principaux postes sont le soutien aux énergies renouvelables (ENR) électriques en métro-pole continentale pour 30,1 Md€ dont 14,2 Md€ pour le photovoltaïque et 8,7 Md€ pour l'éolien, les charges de péréquation tarifaire avec les zones non interconnectées (ZNI) – ENR incluses – pour 9,9 Md€, le soutien à la cogénération pour 3,3 Md€ et le soutien à l'injection de biométhane pour 1 Md€.

B- Info de dernière minute qui confirme la gabegie que je viens de décrire;

Dans un rapport rendu public le 18 avril 2018, la cour des comptes s'inquiète du coût des mécanismes destinés à soutenir l'éolien et le solaire et propose un meilleur contrôle démocratique sur la politique énergétique. **Trop cher, pendant trop longtemps, pour un impact inférieur aux objectifs souhaités** : la Cour des comptes s'est penchée, à la demande du Sénat, sur le soutien public aux énergies renouvelables.

La Cour estime que la France doit renforcer la cohérence, l'efficacité et la transparence de sa politique de soutien au développement des énergies renouvelables. Si les magistrats reconnaissent que la transition énergétique est un exercice difficile à mettre en œuvre, ils estiment que les pouvoirs publics devraient être plus vigilants sur la « *rationalité économique* » des décisions prises et sur le « *bon usage des deniers publics* ».

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-04/20180418-rapport-soutien-energies-renouvelables.pdf>

C- L'énergie renouvelable hors hydraulique, éolien, solaire et autres, fournis aux consommateurs Français représente à peine 1% en 2017, tableau récapitulatif des chiffres relevés sur mes factures EDF ;

Origine de l'électricité vendue par EDF aux particuliers

Part en %	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nucléaire	84,7	80,4	79,3	82,2	89,7	89,13
Renouvelables	8,3	12,5	14,4	13,6	6,9	5,53
Dont Hydraulique	4,6	7,8	9,3	7,9	6,3	4,51
Charbon	2,7	3,1	3,3	1,6	1,5	1,44
Gaz	2,7	2,4	1,7	1,3	0,8	2,58
Fioul	1,2	1,2	1	1	1,1	1,32
Autres	0,4	0,4	0,3	0,3	?	?

1% pour éolien & solaire

La France produit 4.5% d'électricité éolien et 1.7% de solaire, EDF distribue 1% d'électricité renouvelable hors Hydraulique ;

Que deviennent les 5.2% d'électricité qui n'est pas distribué ?

Impact du projet

1- Le développement des éoliennes comme source d'énergie électrique renouvelable a conduit à s'interroger sur leur potentialité à produire des sons basse fréquence (20 Hz à 200 Hz) et des infrasons (inférieurs à 20 Hz) et sur leurs éventuelles conséquences pour la santé.

En mars 2006, l'Académie nationale de médecine a considéré, dans un rapport concernant le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'être humain, que l'impact sonore des parcs éoliens était comparable à celui des aéroports, des infrastructures de transports ou des usines. Ce rapport recommandait une classification des parcs éoliens en « zone industrielle » et une distance minimale d'implantation de 1 500 mètres des habitations.

Les infrasons ou sons basse fréquence produit par les éoliennes lors du passage des pales devant le mat se propage à + de 10 km, plus on se trouve éloigné de la machine plus on en ressent les effets. Les conséquences à cette exposition aux sons de basse fréquence c'est la **maladie vibro-acoustique**, cette maladie se traduit, à moyen terme, par la modification de certains tissus humain, épaissement des structures cardio-vasculaires, les artères et le péricarde.

Avec le nombre croissant de machines il est nécessaire et urgent d'étendre la surveillance sanitaire à toute la population. La législation impose le suivi de l'état sanitaire des salariés dans les entreprises, les habitants vont vivre, avec toutes ces machines, de manière permanente dans une usine de production d'électricité et à ce titre doivent être suivi médicalement comme tous les autres salariés.

Les pouvoirs publics doivent prendre leur responsabilité et mettre en place un observatoire de la santé sur les territoires impactés par les éoliennes. **Cet observatoire composé de professionnels médicaux et paramédicaux (médecins, ORL, psychologues.....) aura pour fonction de suivre l'état sanitaire de la population.**

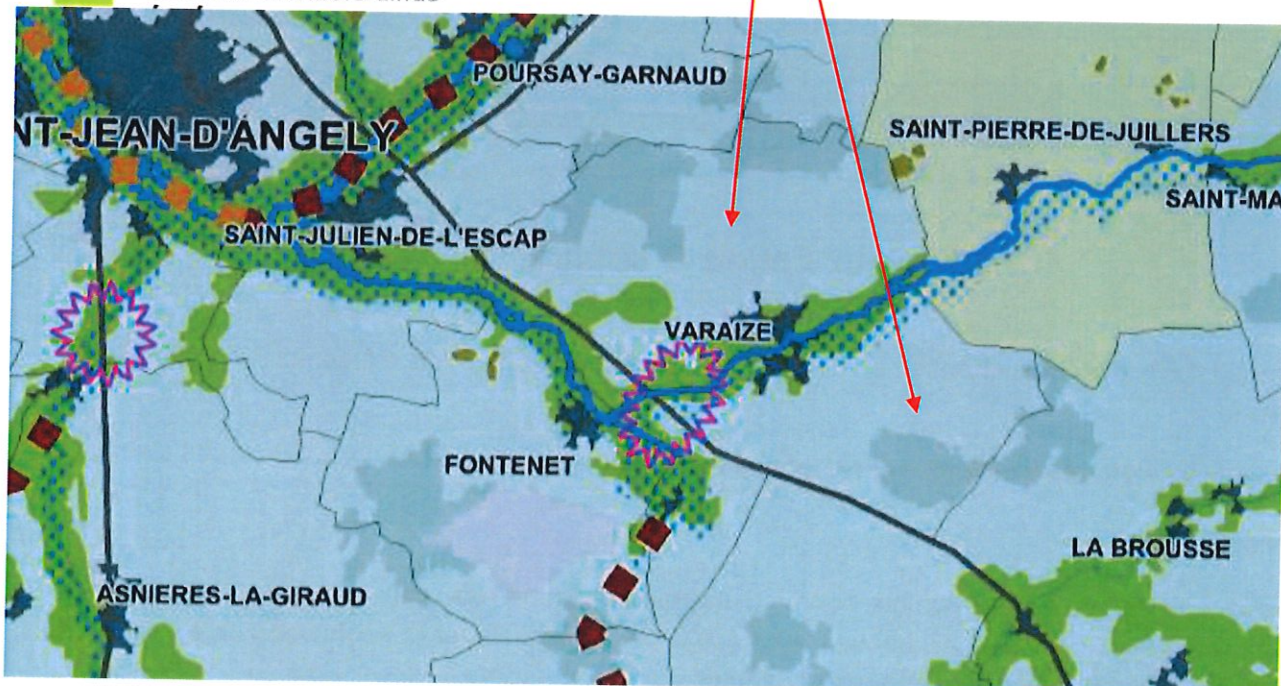
2-La présence de machines à proximité du bois de la garde va avoir un impact fort sur l'avifaune, ce point a été relevé dans l'étude par Nature et environnement, sauf à arrêter les machines aucune mesure compensatoire n'évitera les collisions des pales avec les oiseaux.

Pourquoi avoir choisi cette zone signalée dans le SRCE, carte ci-dessous, alors qu'au nord et sud de Varaize est exempt de corridors écologiques ?

Zones exemptes de corridors écologiques



Corridors écologiques

- ■ Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- ■ Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- ■ Zone de corridors diffus





Sites Natura 2000

-  Sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore
-  Sites désignés au titre de la Directive Oiseaux

Dans la charte de l'environnement adoptée le 28 février 2005 il est écrit en autre;

Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel.

Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains.

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation.

Article 1^{er} : Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Conclusion :

Ce n'est pas en détruisant notre territoire, la santé des charentais et l'économie de la France avec ces machines que l'on va sauver le monde.

Aucune organisation ou autorité publique n'a le droit de modifier pour des décennies les paysages et patrimoines de France pour enrichir des sociétés privées sur le dos de la population.

Les Charentais ont largement remplis leur contrat, et les riverains de Varaize avec toutes les éoliennes déjà accordées à proximité sont au delà du seuil de saturation, Madame la commissaire enquêtrice, Monsieur le préfet au vu de toutes ces données votre bon sens ne peut qu'aboutir à un **avis défavorable** à ce projet.

Éoliennes, un scandale d'État

ALBAN d'Arguin a fait une carrière de direction générale et de management à l'international. Il est passionné par l'ornithologie et les questions environnementales et se penche dans *Éoliennes, un scandale d'État*, un livre paru aux éditions Synthèse nationale, sur le scandale que représente cette imposture. Le livre est bien écrit, clair, passionnant, bourré d'informations, et représente un véritable outil de combat.

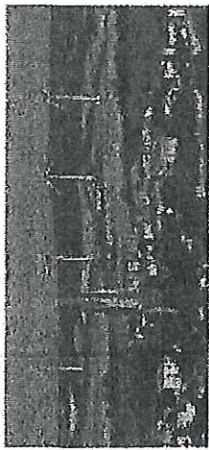
LES ÉOLIENNES ET LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les éoliennes sont présentées comme une source d'énergie alternative, permettant de lutter contre le réchauffement climatique, d'être évidemment, pour les membres de la secte écologiste, à l'activité humaine. L'auteur cite Charles-Henri d'Elloy qui évoque dans son *Petit abécédaire d'un Français incorrect* (paru chez Synthèse nationale), une « *propagande fumuse* ». Il apparaît qu'en réalité, la température moyenne du globe baisse depuis 1988 et nombre de chercheurs reconnus dans le monde entier affirment que nous serions entrés dans une nouvelle période de refroidissement telle que la terre en a déjà connue. Notons qu'il circule dans le monde une pétition de plus de 31 000 noms de scientifiques sceptiques dont 9 021 sont des docteurs en sciences ! Le problème est que le sujet du réchauffement climatique dû à l'homme a été confisqué par les politiciens.

D'Arguin relève que dans l'hystérie des faussaires, celui qui surpasse toute la classe, c'est Al Gore. Le film qu'il a réalisé en 2006, *Une vérité qui dérange*, un tissu de faussetés et de mensonges, a contribué à son obtention du... Prix Nobel de la paix ! Entre autres inepties, il y raconte que certains atolls

COLLECTION

POURQUOI ?



ÉOLIENNES UN SCANDALE D'ÉTAT

Alban d'Arguin

Synthèse

D.R.

du Pacifique au niveau de la mer ont dû être évacués. Un mensonge éhonté ! Bref, le réchauffement climatique anthropique (dû à l'homme) est une thèse, dit l'auteur, dont les tenants n'apportent pas de preuves déterminantes.

L'EXTINCTION DES SOURCES D'ÉNERGIE FOSSILE ?

Une autre thèse allant dans le sens des énergies alternatives, donc de l'éolien, est l'extinction très prochaine des sources d'énergie fossile, dont le pétrole. Il s'agit là d'un marronnier dont on parle depuis 50 ans et l'on annonce, décennie après décennie, le tarissement des ressources de pétrole. Rien de plus faux, du moins dans les prochaines décennies. Entre 1994 et 2014, la production des réserves mondiales a été supérieure à 50 %. La frénésie d'investissements d'exploration qu'a suscitée la hausse massive

mosphérique liée à l'utilisation du charbon comme source première d'énergie.

LE COMBAT CONTRE LES ÉOLIENNES AU NOM DU BEAU

Alban d'Arguin en appelle à Barrès et sa description des « lieux où souffle l'esprit » pour dénoncer une France irrémédiablement défigurée par le déploiement de l'éolien. Il a cette formule : « *La beauté est éternelle si on y prend garde et soin. De même, le laid peut aussi être éternel, si on n'y prête pas attention* ». Il y avait 5 000 éoliennes à la fin 2015. Il y en aura 10 000 au début des années 2020... Il note que pour construire une éolienne, il faut, en moyenne, selon sa taille, couler dans le sol un socle de 1-100 tonnes de béton et d'acier enterré ce qui rendra impropre à tout usage pour de nombreux siècles le terrain sur lequel elle sera implantée.

UN SCANDALE SANITAIRE

Les éoliennes font du bruit, personne ne le nie. Un bruit tout à fait supportable au pied des mâts mais qui, plus on s'en éloigne, devient pénible à subir. Cette exposition au bruit sera vécue par un riverain à 500 mètres de là, comme insupportable, permanente, lancinante. La liste des témoignages relatifs au danger pour la santé des riverains des parcs industriels éoliens grossit chaque jour depuis dix ans. D'Arguin cite le témoignage d'une modeste retraitée : « *Elles tournent en permanence. Ce bruit m'obsède et m'empêche de dormir. L'ombre des pales se projette chez moi l'après-midi. Je souffle de vertiges, de nausées, de dépression* ». Il y a aussi les pollutions visuelles, l'effet stroboscopique des pales, les flashes nocturnes, la perturbation des téléviseurs et des radios, les bruits et les infra-

sons basse fréquence, horriblement gênants. Ces témoignages ne sont évidemment pas propres à la France. Des milliers de témoi-

et martinets, les chauves-souris se font allègrement massacrer par les monstres.

A propos de pertes ou de dépréciation, il faut noter que les maisons et logements perdent aussi de la valeur. Ainsi un bien situé à 2 km d'une éolienne perd en moyenne 11 % de sa valeur et jusqu'à 21 % pour une distance de 500 à 1300 mètres (arrêt de la Cour d'appel de Rennes du 20 septembre 2007). On connaît des exemples où la dépréciation atteint 40 %.

L'ÉOLIEN, UN SCANDALE FINANCIER

L'éolien n'est, au mieux qu'une source d'appoint qui ne fonctionne que lorsqu'il y a du vent, c'est-à-dire au plus, un quart du temps. Mais on a besoin d'électricité en permanence ! Qu'à cela ne tienne, on va construire en parallèle des centrales thermiques polluantes qui prendront le relais. C'est le cas des Allemands qui, avec dix tonnes de gaz carbonique émises par habitant et par an contre six tonnes pour les Français, sont les plus grands pollueurs d'Europe. Grâce aux dingueries des écologistes.

L'éolien serait-il rentable, puisque le vent ne coûte rien ? Non, l'électricité obtenue grâce aux éoliennes est hors de prix. Quelques chiffres révélés par l'Institut (libéral) Montaigne. Le coût annuel complet de l'éolien terrestre est d'environ 163 euros par Kilowatt et atteint 275 euros/kw pour l'offshore. L'éolien "rapporté" 87 euros/kw. Le calcul est vite fait. Le coût est colossal. Un milliard d'euros par an jusqu'en 2020, puis 2,5 milliards au-delà de 2020 si les directives du Grenelle de l'environnement sont respectées. Et puis, rappelons-le, cette production étant intermittente, il faudra construire des dizaines de centrales thermiques. Une folie... Comme le note Alban d'Arguin, « *l'immense majorité des Français ignorent que ce sont eux qui payent la gabegie financière de l'inutile éolien de notre pays* ».

Mais, au fait, l'éolien va-t-il permettre la création d'emplois ? Quelques centaines, au mieux. Il n'existe généralement aucun emploi permanent local créé à propos d'une opération d'éolienne, la maintenance des appareils étant

hors de France, à proximité des constructeurs souvent allemands.

LA CORRUPTION AU CŒUR DES ÉOLIENNES

En attendant, l'Allemagne ne construit plus d'éoliennes mais se couvre de centrales au charbon, le Danemark stoppe l'éolien dont il vendait 80 % de la production à prix bradé à la Suède qui n'en avait pas l'usage au moment où le vent souffle, le Royaume-Uni se désengage, l'Espagne et le Portugal arrêtent la plaisanterie et les 14 000 éoliennes du champ de l'Arizona, aux États-Unis, rouillent depuis leur abandon, il y a dix ans. Mais pourquoi la France persiste-t-elle dans cette folie ? Lisons le rapport de juin 2014, que cite l'auteur, du Service central de prévention de la corruption (SCPC) qui dépend du ministère de la Justice : « Le développement de l'activité éolienne semble s'accompagner de nombreux cas de prise illégale d'intérêt, impliquant des élus locaux ». De même que la France est le pays qui a fait construire le plus grand nombre de ronds-points, y compris dans des chemins vicinaux, ce qui alimente toutes les suspensions, la multiplication des éoliennes est un moyen facile pour les décideurs et les édiles peu scrupuleux de s'enrichir frauduleusement.

R. S.

Eoliennes, un scandale d'Etat, Alban d'Arguin, 180 pages, 24 euros franco, Synthèse nationale, 9 rue Parrot CS 72809 — 75012 Paris.

accompagnés d'études médicales approfondies. Le conservatoire de l'Académie de médecine avait déjà recommandé en 2006 que « toute construction d'éoliennes à moins de 1500 mètres d'un lieu d'habitation fit suspendue ». En attendant, la France, contrairement à d'autres pays, autorise une distance de 500 mètres, qui fait courir un grave danger sanitaire aux populations. Notons que l'Allemagne fixe la distance minimum à 1 500 mètres, le Royaume-Uni, idem, et les États-Unis à 2 km. Mais pourquoi donc la France s'arc-boute-t-elle sur cette distance de 500 mètres ? L'explication est que si le périmètre devait être élargi, il serait impossible d'atteindre l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020, en application d'une directive européenne !

L'auteur cite en exemple la terrible « affaire de Puceul » en Loire-Atlantique. Un couple de jeunes exploitants agricoles, attiré par les revenus substantiels du loyer promis par le constructeur d'éoliennes, avait donné son accord. Ce fut le début de l'enfer. Le bilan est désastreux. Au bout de treize mois, ces paysans avaient perdu 20 % de leur élevage (60 bêtes mortes), la production de lait diminua de façon importante, ainsi que la qualité du lait. Les observations effectuées sur le comportement du troupeau trahissaient des anomalies flagrantes, des « crises de folie » pendant lesquelles elles cassaient les clôtures et partaient divaguer loin des éoliennes, mais aussi des vélages avortés. Les pertes de l'exploitant atteignirent 100 000 euros. Bien entendu, les oiseaux migrateurs, les rapaces, les hirondelles

abondance. Quant à l'uranium, il pourrait être remplacé par d'autres sources inépuisables, tel le sodium, dans des réacteurs à neutrons rapides, dits de quatrième génération, dans le futur.

DES ÉOLIENNES EN REMPLACEMENT DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ?

C'est sur un sentiment de répulsion irrationnelle que les écologistes anti-nucléaires s'appuient pour combattre le nucléaire civil, évoquant jusqu'à plus soif le spectre de l'accident nucléaire et le traitement des déchets. Le modèle énergétique français est unique au monde puisque composé à 78 % d'électricité d'origine nucléaire, 12 % hydraulique, 6 % thermique (le thermique représentait 57 % en 1970 !), 4 % pour l'éolien et le solaire. Pour ce qui concerne les risques du nucléaire, on songe évidemment à Tchernobyl. On a évoqué des chiffres effrayants de décès. En réalité, on estime qu'il y a eu 4 000 victimes en comptant celles décédées les années suivantes des suites de la catastrophe, qui se décomposent comme suit : 2 200 décès chez les liquidateurs, 1 500 pour les habitants des zones les plus contaminées, 150 chez les 135 000 personnes évacuées de la zone des 30 km. Il n'y a eu aucun accroissement des malformations congénitales. 4 000 morts, c'est évidemment 4 000 de trop.

Mais qu'en est-il du risque sanitaire du charbon ? Ces tartuffes d'Allemands n'ont rien trouvé de mieux que de fermer leurs centrales nucléaires et de relancer vigoureusement la construction de centrales à charbon. Quand leur propre électricité se révèle insuffisante, pas de problème. Ils achètent de l'électricité à la France, électricité produite par le nucléaire ! Notons que le charbon est infiniment plus meurtrier que le nucléaire. 15 000 mineurs meurent chaque année et, rien que pour la Chine, il y a 400 000 morts par an dus à la pollution at-

"Eoliennes, un scandale d'Etat"

Zh eures (port Compiègne)

chèque à l'ordre de :

Synthèse Nationale

9 rue PARROT

CS 72809 75012 PARIS

Projet éolien de VARAIZE

Destinataire : Madame Christine YON, commissaire-enquêtrice. AP N° 18-640

Pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Rédigé par Claudette MIE- 1 La Gatine 17150 Boisredon – 25 avril 2018

Préambule :

Le développement de l'éolien tel que défini dans le SRE a pour objectif ;

« Le développement de l'éolien contribue à la réduction des émissions de CO2 mais aussi à l'indépendance énergétique en permettant de limiter le recours à des centrales gaz ou charbon ».

La production d'électricité par les éoliennes terrestres est intermittente et nécessite un outil réactif de régulation, ce moyen de régulation est obtenu en grande partie avec les centrales thermiques ce qui explique l'augmentation des émissions de CO2. La production d'électricité entre 2014 et 2017 des centrales thermiques a progressé de 101.5 %, comme le démontre le tableau ci-après (Chiffres RTE).

PRODUCTION ELECTRICITE France

PRODUCTION TWh	2014	2015	2016	2017	Evolution	
					2017/2014	2017
NUCLEAIRE	415,9	416,8	384	379,1	-8,8%	71,6%
THERMIQUE	27	34,1	45,9	54,4	101,5%	10,3%
HYDRAULIQUE	68,2	58,7	63,9	53,6	-21,4%	10,1%
EOLIEN	17	21,1	20,7	24	41,2%	4,5%
SOLAIRE	5,9	7,4	8,3	9,2	55,9%	1,7%
BIOENERGIE	6,6	7,9	8,5	9,1	37,9%	1,7%
TOTAL	540,6	546	531,3	529,4	-2,1%	100,0%
Consommation	474	476	474	475	0,2%	
EXPORTATION NET	65,1	61,7	39,1	38	-41,6%	
PRIX SPOT MOYEN	34,6	38,5	36,75	44,97		

ENR Intermittentes	22,9	28,5	29	33,2	45,0%	6%
Total ENR	97,7	95,1	101,4	95,9	-1,8%	18%

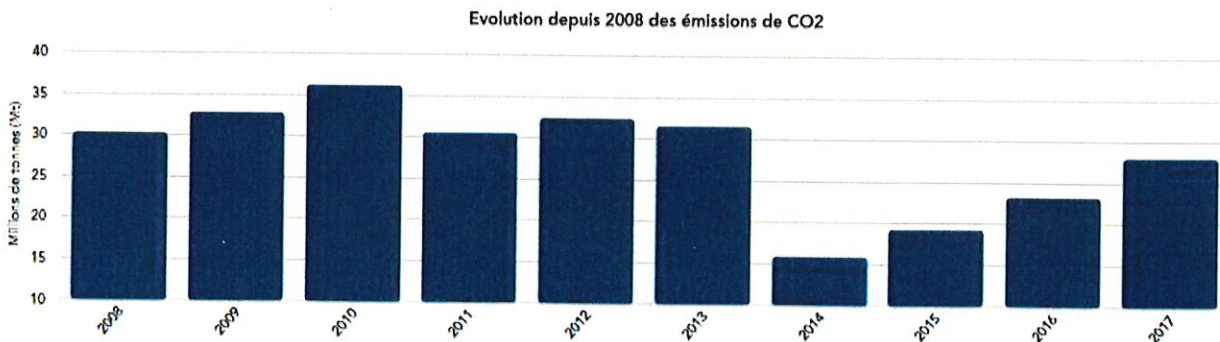
Sur la période baisse de 36,8 TWh nucléaire compensée en partie par du thermique + 27,4 TWh
Les ENRs ont diminuées de 1,8 TWh

1 térawatt-heure (TW·h) = 1 000 GW h = 1 000 000 MW h = 1 000 000 000 kW h

Les émissions de CO2 ont progressés de + de 20% entre 2016/2017 comme l'indique le bilan RTE dans le tableau ci-dessous. Faire référence à cet objectif de réduction du CO2 est un mensonge, d'ailleurs des projets de construction de centrales thermiques sont planifiés par EDF. Les foyers français qui contribuent, via la taxe CSPE, au financement de ces installations de production d'électricité par l'énergie du vent, participent à leur insu, à ce mensonge d'état de réduction des gaz à effet de serre.

Pour la troisième année consécutive, les émissions de CO₂ repartent à la hausse. La diminution de la production nucléaire et de la production hydraulique ainsi que les épisodes de froid ont nécessité un recours important aux moyens de production thermique fossile. Les émissions de CO₂ se retrouvent en augmentation de +20,5%. La majeure partie de ces émissions est due à l'augmentation de la production thermique charbon et gaz. Les émissions de CO₂ dues à l'autoconsommation sont évaluées à 4,25 millions de tonnes. Ces émissions sont comptabilisées dans le bilan des sites industriels.

Emissions de CO ₂ hors autoconsommation (millions de tonnes)		2017	2016
Production nette		27,9	23,1
Nucléaire		-	-
Thermique à combustible fossile		26,3	21,5
	dont charbon	9,5	7,1
	dont fioul	1,3	1,2
	dont gaz	15,5	13,2
Hydraulique		-	-
Eolien		-	-
Solaire		-	-
Bioénergies		1,6	1,6



La production française, comme depuis plus d'une décennie, a encore en 2017 exportée 38 TWh, soit 10% de sa production et cela malgré la baisse importante de production du parc nucléaire, soit plus que la production de l'éolien, la différence de prix, 82 € MW acheté par EDF de celui du prix spot moyen 45 € coûte aux ménages Français ; $82 - 45 = 37€ \times (38 \text{ TWh} \times 1\,000\,000 \text{ MWh}) = 1.40 \text{ milliards } €$.

Ce mode de production d'énergie est aléatoire, intermittente, non stockable et coûteux pour le contribuable, n'influencera en rien la production de CO₂ Française est donc inutile dans l'état actuelle de la technologie.

La production électrique Française a généré en 2016 0.06% du CO₂ mondial, essayer de le réduire c'est bien encore faut-il que ce soit significatif. <http://www.globalcarbonatlas.org/fr/CO2-emissions>

L'expansion accélérée de l'énergie éolienne ne profite en rien à la protection du climat.

La totalité de CO₂ émis par la France (énergie, industrie et transport 343 Mt), représente moins de 1% de celle émise dans le monde, 36183 Mt ;

Au vu de ces chiffres, pensez-vous que d'installer des éoliennes va modifier quelque peu les émissions de CO₂ et ralentir le réchauffement de la planète?

Subventionner une industrie dont sa productivité reste faible et sa production incontrôlable est une gabegie d'argent public, les sommes prélevées sur les ménages Français, via la CSPE, pour subventionner les énergies ENR s'élèvent déjà à plus de 8 milliards d'euros par an et atteindrons 30 milliards d'euros si l'on poursuit les objectifs imaginés par le conseil Européen.

A- La CRE (commission de régulation de l'énergie) dans ses délibérations écrit en janvier 2018 ;

SUR LES CINQ PROCHAINES ANNEES, LES CHARGES DE SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE DEVRAIENT REPRESENTER ENVIRON **45 MDE**

Les principaux postes sont le soutien aux énergies renouvelables (ENR) électriques en métro-pole continentale pour 30,1 Md€ dont 14,2 Md€ pour le photovoltaïque et 8,7 Md€ pour l'éolien, les charges de péréquation tarifaire avec les zones non interconnectées (ZNI) – ENR incluses – pour 9,9 Md€, le soutien à la cogénération pour 3,3 Md€ et le soutien à l'injection de biométhane pour 1 Md€.

B- Info de dernière minute qui confirme la gabegie que je viens de décrire;

Dans un rapport rendu public le 18 avril 2018, la cour des comptes s'inquiète du coût des mécanismes destinés à soutenir l'éolien et le solaire et propose un meilleur contrôle démocratique sur la politique énergétique. **Trop cher, pendant trop longtemps, pour un impact inférieur aux objectifs souhaités** : la Cour des comptes s'est penchée, à la demande du Sénat, sur le soutien public aux énergies renouvelables.

La Cour estime que la France doit renforcer la cohérence, l'efficacité et la transparence de sa politique de soutien au développement des énergies renouvelables. Si les magistrats reconnaissent que la transition énergétique est un exercice difficile à mettre en œuvre, ils estiment que les pouvoirs publics devraient être plus vigilants sur la « *rationalité économique* » des décisions prises et sur le « *bon usage des deniers publics* ».

». <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-04/20180418-rapport-soutien-energies-renouvelables.pdf>

C- L'énergie renouvelable hors hydraulique, éolien, solaire et autres, fournis aux consommateurs Français représente à peine 1% en 2017, tableau récapitulatif des chiffres relevés sur mes factures EDF ;

Origine de l'électricité vendue par EDF aux particuliers

Part en %	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nucléaire	84,7	80,4	79,3	82,2	89,7	89,13
Renouvelables	8,3	12,5	14,4	13,6	6,9	5,53
Dont Hydraulique	4,6	7,8	9,3	7,9	6,3	4,51
Charbon	2,7	3,1	3,3	1,6	1,5	1,44
Gaz	2,7	2,4	1,7	1,3	0,8	2,58
Fioul	1,2	1,2	1	1	1,1	1,32
Autres	0,4	0,4	0,3	0,3	?	?

1% pour éolien & solaire

La France produit 4.5% d'électricité éolien et 1.7% de solaire, EDF distribue 1% d'électricité renouvelable hors Hydraulique ;

Que deviennent les 5.2% d'électricité qui n'est pas distribué ?

Impact du projet

1- Le développement des éoliennes comme source d'énergie électrique renouvelable a conduit à s'interroger sur leur potentialité à produire des sons basse fréquence (20 Hz à 200 Hz) et des infrasons (inférieurs à 20 Hz) et sur leurs éventuelles conséquences pour la santé.

En mars 2006, l'Académie nationale de médecine a considéré, dans un rapport concernant le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'être humain, que l'impact sonore des parcs éoliens était comparable à celui des aéroports, des infrastructures de transports ou des usines. Ce rapport recommandait une classification des parcs éoliens en « zone industrielle » et une distance minimale d'implantation de 1 500 mètres des habitations.

Les infrasons ou sons basse fréquence produit par les éoliennes lors du passage des pales devant le mat se propage à + de 10 km, plus on se trouve éloigné de la machine plus on en ressent les effets. Les conséquences à cette exposition aux sons de basse fréquence c'est la **maladie vibro-acoustique**, cette maladie se traduit, à moyen terme, par la modification de certains tissus humain, épaissement des structures cardio-vasculaires, les artères et le péricarde.

Avec le nombre croissant de machines il est nécessaire et urgent d'étendre la surveillance sanitaire à toute la population. La législation impose le suivi de l'état sanitaire des salariés dans les entreprises, les habitants vont vivre, avec toutes ces machines, de manière permanente dans une usine de production d'électricité et à ce titre doivent être suivi médicalement comme tous les autres salariés.

Les pouvoirs publics doivent prendre leur responsabilité et mettre en place un observatoire de la santé sur les territoires impactés par les éoliennes. **Cet observatoire composé de professionnels médicaux et paramédicaux (médecins, ORL, psychologues.....) aura pour fonction de suivre l'état sanitaire de la population.**

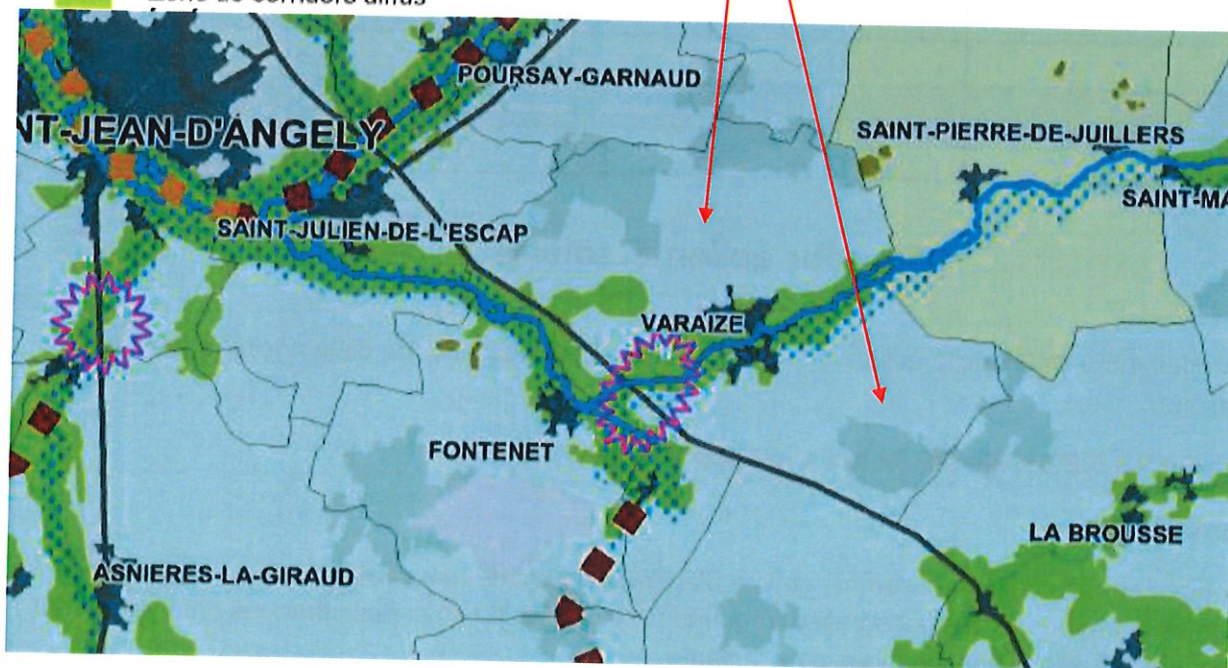
2-La présence de machines à proximité du bois de la garde va avoir un impact fort sur l'avifaune, ce point a été relevé dans l'étude par Nature et environnement, sauf à arrêter les machines aucune mesure compensatoire n'évitera les collisions des pales avec les oiseaux.

Pourquoi avoir choisi cette zone signalée dans le SRCE, carte ci-dessous, alors qu'au nord et sud de Varaize est exempt de corridors écologiques ?

Corridors écologiques



- ■ Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- ■ Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- ■ Zone de corridors diffus

Zones exemptes de corridors écologiques





Sites Natura 2000

-  Sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore
-  Sites désignés au titre de la Directive Oiseaux

Dans la charte de l'environnement adoptée le 28 février 2005 il est écrit en outre;

Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel.

Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains.

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation.

Article 1^{er} : Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Conclusion :

Ce n'est pas en détruisant notre territoire, la santé des charentais et l'économie de la France avec ces machines que l'on va sauver le monde.

Aucune organisation ou autorité publique n'a le droit de modifier pour des décennies les paysages et patrimoines de France pour enrichir des sociétés privées sur le dos de la population.

Les Charentais ont largement remplis leur contrat, et les riverains de Varaize avec toutes les éoliennes déjà accordées à proximité sont au delà du seuil de saturation, Madame la commissaire enquêtrice, Monsieur le préfet au vu de toutes ces données votre bon sens ne peut qu'aboutir à un **avis défavorable** à ce projet.

Mairie de Varaize

De: philippe lebé [cdm4f@orange.fr]
Envoyé: jeudi 10 mai 2018 08:52
À: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Objet: [INTERNET] PROJET EOLIEN DE VARAIZE
Pièces jointes: projets éoliens de varaize.pdf

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint une nouvelle version de mes observations, celle-ci annule et remplace le document précédent.

Claudette MIE

AR PREFECTURE

017-211700257-20180504-20180521-DE
Reçu le 15/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE Des Délibérations du Conseil Municipal De la Commune d'AUMAGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
De la Charente-Maritime

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	9 + 4 procurations

Date de la convocation

23 Avril 2018

Date d'affichage

14 Mai 2018

OBJET DE LA DELIBERATION

PROJET EOLIEN VARAIZE

Séance du 4 Mai 2018.....
L'an deux mille dix-huit.....
Et le quatre du mois de Mai.....
A 19 heures 00, Le Conseil Municipal de cette Commune,
Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances,
Sous la Présidence de M. René ESCLOUPIER, Maire.....

Présents : MM. ESCLOUPIER BILLAUD BERNARD BOUYER FOURNIER
CRESSON Mmes GRYGIEL RABAUD SAUVION
M. CARRY donne procuration à M. ESCLOUPIER
M. METAY donne procuration à Mme GRYGIEL
M. CERRUTO donne procuration à M. BILLAUD
Mme PICHON-COLIN donne procuration à M. FOURNIER

Absents : Mmes HUARD ARTS

M. Stéphane FOURNIER a été élu(e) secrétaire de séance.

Avis du Conseil Municipal sur le projet éolien de VARAIZE prescrit dans le cadre
de l'arrêté n° 18-640 du 23 Mars 2018 demandant l'ouverture d'une enquête
publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour
la protection de l'environnement.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un parc de 4
éoliennes sur la Commune de VARAIZE, conduit par la Société THEOLIA, dont le
siège est situé 77 Rue Samuel Morse -- Immeuble Alliance II -- à MONTPELLIER
34000.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose le contenu de l'arrêté n°18-640 du 23 Mars
2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'implantation du
parc éolien précité notamment son article 6 qui dit que :

« Article 6. – Le Conseil Municipal de la Commune d'implantation du projet ainsi
que ceux des communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête,
sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de
l'enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard
dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête. »

Il présente les caractéristiques du projet décrites dans le dossier d'enquête publique
fourni par la Préfecture de la Charente-Maritime.

Vu l'implantation des éoliennes et plus généralement les caractéristiques du projet,

Vu les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de
l'autorité environnementale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis
DEFAVORABLE au projet d'implantation de parc éolien sur la Commune de
VARAIZE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

AUMAGNE, le 14 Mai 2018

Le Maire, René ESCLOUPIER

R. Esclouier



Je, soussigné, Bertrand Paul
demeurant 3 Impasse de la Niv à
Varaize déclare être d'accord avec
le projet éolien prévu sur la commune
de Varaize.

Fait à Varaize le 27 Mai 2018

Bertrand

BERTIN Christophe

6

3 rue du Poir à Chauv

17400 VARAIZE

Objet: Enquête publique parc éolien

Madame, Monsieur, je viens par la présente lettre vous faire part de mon avis favorable en ce qui concerne la construction du parc éolien sur la commune de Varaize.

Fait à Varaize

Le 28/05/19



BIETRY Marie

(7)

le 28 mai 2018

9 rue du four à chaux
17400 VARAIZE

Objet : Projet de Zone de Développement Eolien

A l'attention du Commissaire enquêteur,

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir recevoir mon avis favorable
à la construction du Parc Eolien sur la Commune
de Varaize.

Cordialement,

Marie BIETRY



M^{me} SCHWERDFEGER Michel
23 Chez Crauche'

17510 SEIGNE. 05.46.24.06.18

Mairie de Varaize

23 Grande Rue

17400 VARAIZE

Madame,

à l'attention du commissaire enquêteur

Nous sommes contre le projet de
parc éolien à Varaize 17400.

Nous vivions actuellement à la campagne
avec une vue magnifique sur une grande étendue
de communes, car nous sommes à une altitude de
93 m par rapport au niveau de la mer. Nous craignons
que dans l'avenir cet horizon soit lacéré par des
éoliennes gigantesques. Vous trouverez ci-joint une
carte avec la situation de notre commune Seigné 17510
là où nous habitons. Partant de ce point nous avons
localiser les endroits susceptibles de recevoir des
aérogénérateurs ainsi que les lieux où les éoliennes
sont déjà en fonctionnement. Vous trouverez un tableau
sur les dossiers en cours d'instruction auprès de la
préfecture de la Charente-maritime, les projets
réalisés ainsi que ceux dont on parle dans les conseils
municipaux des communes avoisinantes de Seigné
et qui ne sont à ce stade qu'embryonnaires. Exemple:
Réunion du Conseil Municipal du 9 novembre 2017 à Seigné
17510, double ci-joint.

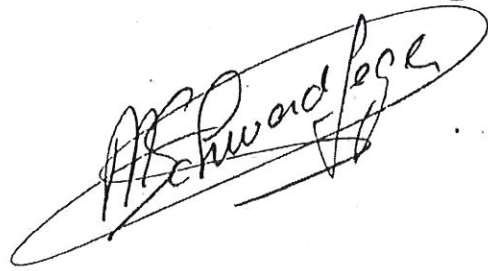
.../...

Nous sommes conscients que la situation d'aujourd'hui sera bien différente dans les années à venir. Mais, si seulement la moitié des projets à ce jour venaient à aboutir, nous aurions un gros problème de covisibilité.

Le second motif de notre opposition est qu'une dévalorisation de notre patrimoine immobilier se situerait entre 30% et 50% selon les agences venues évaluer notre maison.

Recevez Madame nos sincères salutations.

Michel Schwerdfeger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Schwerdfeger', enclosed within a hand-drawn oval.

Seigné le 24. Mai 2018

23 chez Chauché

17510 Seigné

05.46.24.06.18

schwerdfeger.michel@dsfr.fr



Communes	Nb. de mâts	
Antezant-la-Chapelle	4	
Haimps / Massac	4	
Cherbonnières	6	
Gourvillette	4	
Varaize	4	
Romazières / Saleignes	8	
Vervant / Les Eglises - d'Argenteuil	11	
Les Eduts	9	
St Pierre de Juillers	5	existantes
St Mandé	6	existantes
Les Touches de Périgny	9	(recours)
Seigné	6	(en projet)
St Martin de Juillers	?	
	76	

Réunion du Conseil Municipal du 9 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SEIGNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick REVEILLAUD, Maire.

Date de convocation : 31 octobre 2017

Nombre de Conseillers : - en exercice : 07
 - présents : 06
 - votants : 06

Présents : Messieurs FOUET Aurélien, MERCIER Thierry, CHATEVAIRE Patrice, JUTARD Dominique, REVEILLAUD Patrick, MERCIER Philippe.

Absent : JUTARD Andy

A été nommé secrétaire de séance : Thierry MERCIER

Ordre du jour :

- Modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté
- Approbation du rapport de la CLECT lié à l'évaluation des charges transférées au titre des transferts de compétences en matière de développement économique
- Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté des communes - Débat
- Avis sur projet éolien
- Déclassement de la voirie communale d'un chemin
- Révision des tarifs de location de la salle des fêtes
- Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement
- Avis sur l'attribution d'une bonification indiciaire
- Questions diverses

➤ Modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 a procédé à une nouvelle modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté.

Monsieur le Maire rappelle la démarche du travail et les obligations réglementaires qui ont conduits cette décision. Il précise que le Conseil Communautaire du 12 décembre 2016, avait adopté une précédente modification statutaire, un premier toilettage des statuts par une réécriture plus lisible de certaines des prérogatives de Vals de Saintonge Communauté. Elle était une première étape, avant d'établir un profond remaniement des statuts de l'intercommunalité par l'introduction des nouvelles compétences obligatoires, GEMAPI, Eau et Assainissement en 2018 et 2020 dans le cadre de la loi NOTRe.

A cet égard et dans la continuité de la précédente démarche, la nouvelle rédaction statutaire des compétences de Vals de Saintonge Communauté répond à plusieurs impératifs :

- sécuriser juridiquement l'exercice des compétences de la Communauté par une écriture conforme au Code Général des Collectivités Territoriales respectant l'article L5214-16,
- introduire les compétences obligatoires qui s'imposent aux communautés de communes dans le cadre de la loi NOTRe savoir la GEMAPI, l'Eau et l'Assainissement,
- et enfin, remplir les conditions requises de l'article L5214-23- 1 du CGCT pour conserver l'éligibilité à la DGF bonifiée en 2018 par l'exercice de 9 des 12 blocs de compétences exigées.

La présente modification statutaire porte sur une réécriture juridique de l'ensemble des compétences déjà exercées par la Communauté de Communes et sur l'introduction de 4 nouvelles compétences. Ces quatre nouvelles compétences obligatoires s'imposent de par la mise en conformité avec les obligations de la loi NOTRe et la volonté de la Communauté de communes de maintenir son éligibilité à la DGF bonifiée.

9

Le 28 mai 2018.

Je soussigné(e) Laurence Berthoin, Uvarozienne exerçant son travail aux Pays Bas déclare être favorable à la création d'un parc éolien sur la commune de Uvaroze.

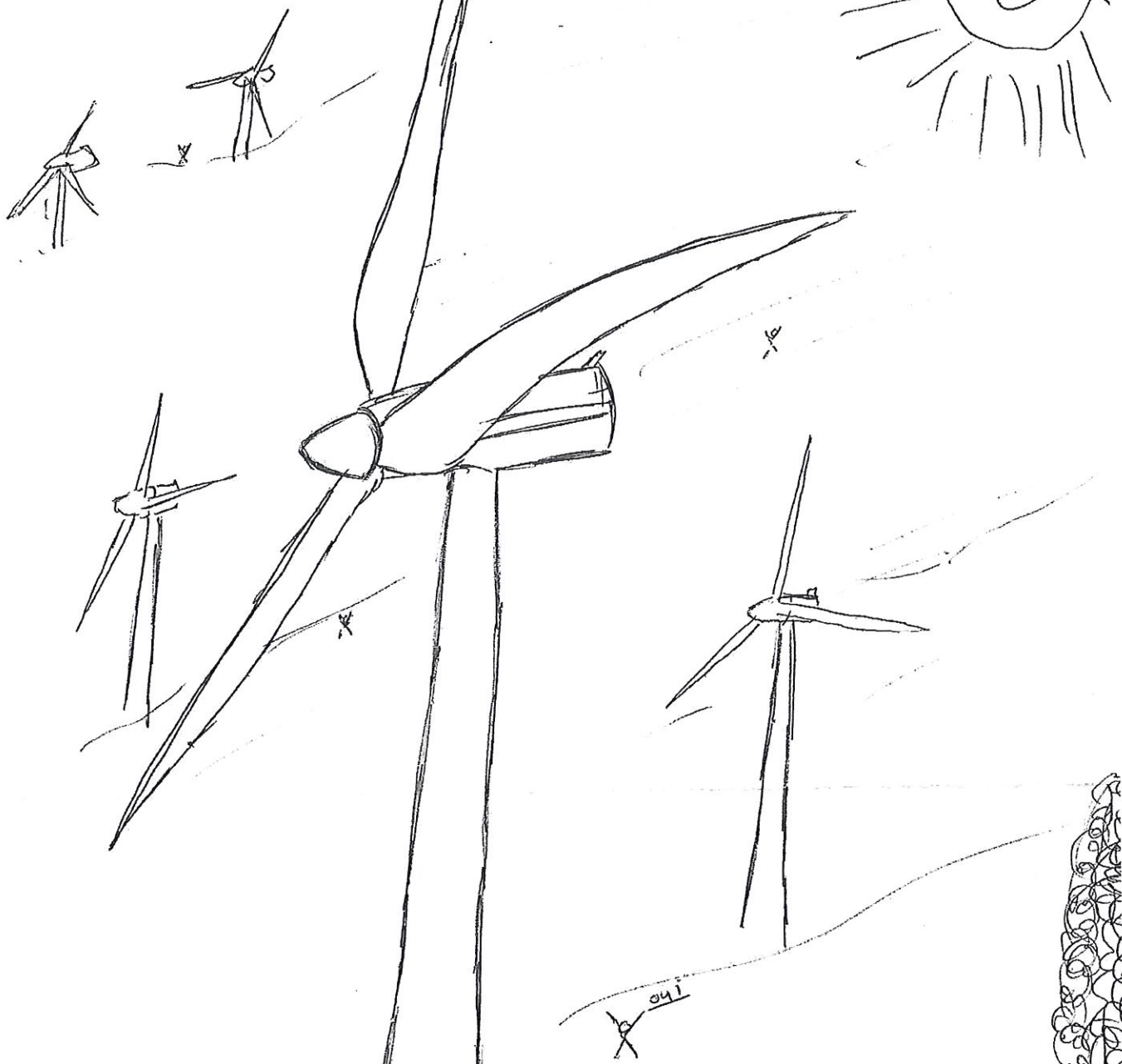
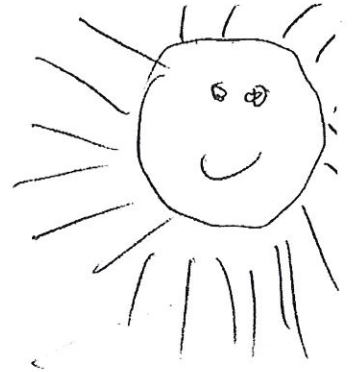
Quand je compare les Pays Bas et la France au sujet des éoliennes, je ne comprends pas où se situe les problèmes. Nous avons des éoliennes le long des autoroutes, au bord des plages, en campagne mais aussi aux abords des villes.

L'éolien est synonyme d'énergie propre et non de dénaturer les paysages ou engendrer des nuisances (toutes qu'elles soient).

Je confirme, ce parc éolien est nécessaire et de plus situé de manière à protéger l'habitat et le patrimoine ancien.



10



(10)

de 24 mai 2018

Je soussigné Charles Bertin domicilié à
La Richardière de Varaize déclare être
pour le projet éolien de Varaize.

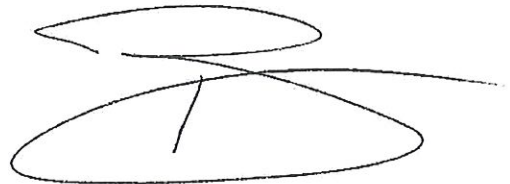
Le site choisi est loin de toutes habitations,
L'exploitation de ce parc éolien n'occasionnera
aucune nuisances autant sonores que visuelles.

Bertin

(12)

Le 25 Mai 2018,

Je soussigné Amélie Bouchet domiciliée à
Genouillé 86400 enfant de VARAIZE déclare
être pour le projet de Parc Eoliens de
VARAIZE. Je trouve que le site retenue
a bien pris en compte toutes les nuisances
visuelles et sonores qui auraient pu
apporter une gêne à la population.



13

ARR. PREFECTURE COMMUNE DE SAINT MARTIN DE JUILLETS 17400
 017-211703673-20180528-28052018001-DE
 Reçu le 29/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN DE JUILLETS

Séance du 28 mai 2018
 Convocation du 18 mai 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit mai à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Martin de Juillers, se sont réunis dans la salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry TRICARD, maire.

Etaient présents : Mme POUILLET Sylvie, Mrs TRICARD Thierry, MAISSANT Jacques, BOURY Gérard, BAUD Jean-Marie, DUPAS Stéphane, MASSON Fabien, PASCAULT Cyril, ECALLE Jean-François
Etaient absents : Mme GERMAIN Christèle, Mr MARTIN Jean-Claude
Secrétaire élu : Mr BAUD Jean-Marie

OBJET : PROJET DE PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE VARAIZE

Mr le maire fait part au conseil municipal de l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet d'un parc éolien sur la commune de VARAIZE et rappelle la synthèse de cette affaire.

Comme précisé dans l'article 6 de l'arrêté n° 18-640 du 23 mars 2018, les communes, concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, doivent donner leur avis sur cette demande. Saint-Martin de Juillers étant dans ce rayon, Mr le maire demande l'avis du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Considérant que la densité et la proximité des parcs éoliens sont évidents en rapport avec la commune
- Décide d'émettre un avis défavorable à ce projet
- N'autorise pas Mr le Maire à signer les documents s'y rapportant

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 Affiché le 29 mai 2018
 St Martin de Juillers le 29 mai 2018

Le Maire,
 Thierry TRICARD,

